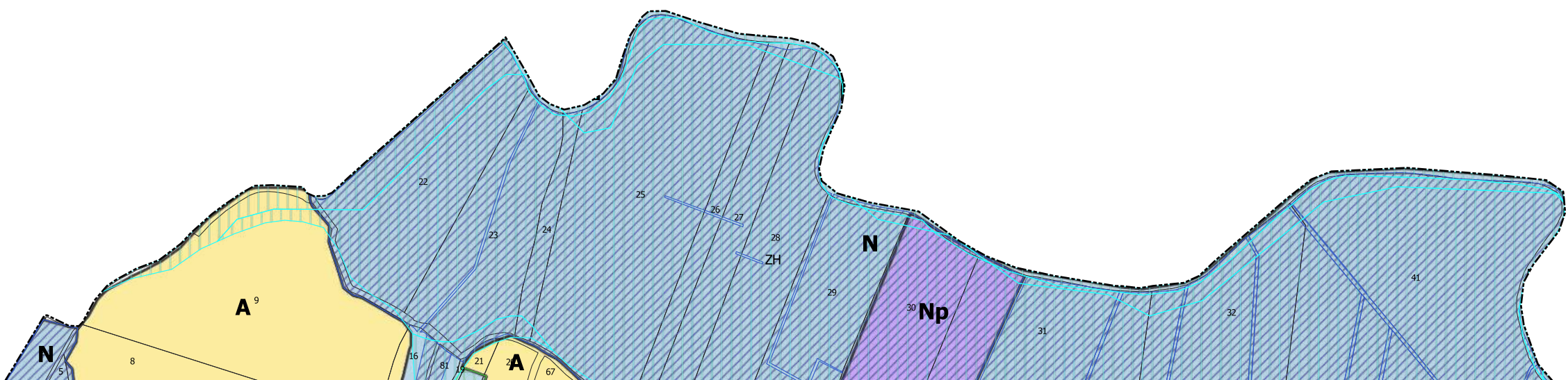




- | Liste des emplacements réservés | | | |
|---------------------------------|--|--|--|
| Numéro
emplacement | Désignation
de la
réservation | Collectivité
ou service
bénéficiaire | Surface |
| 3 | Intensité station de la gare | Commune | 2544 m² |
| 4 | Eclairage du chemin des Moudes | Commune | 7000 m² |
| 6 | Délimitation de voie RD 7023 | Département | Longueur de chaussée = 35 m
Largeur de la voie = 9,95 m |
| 8 | Déplacement du sentier de randonnée | Département
de Loire-Atlantique | 895 m² |
| 9 | Aménagement de la voie | Commune | 427 m² |
| 10 | Préservation des mires en valeur des vestiges du site de l'Abbaye de Suzay | Commune | 425 m² |
- L'emplacement réservé n° 2 a été affecté suite à l'approbation de la modification n° 7 du PLU.
Les emplacements réservés n° 5, 7 et 9 ont été supprimés suite à l'approbation de la modification n° 4 du PLU.

A	Zone agricole
Ab	Secteur agricole de transition avec le bourg
Ah	Secteur de hameaux où sont autorisés les extensions de l'existant et les changements de destination
An	Secteur agricole de transition avec les zones naturelles protégées
Ap	Secteur agricole correspondant à des secteurs d'intérêt archéologique
Ar	Secteur de hameaux patrimoniaux en zone agricole

1AU Secteur d'extension destiné à l'habitat ouvert à l'urbanisation
1AUE Secteur d'extension destiné aux activités économiques - site du Mottay
1AU Secteur d'extension destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif
2AU Secteur d'extension destiné à l'habitat fermé à l'urbanisation
2AUE Secteur d'extension destiné aux activités économiques fermé à l'urbanisation
- site de la Garenne

N	Zone Naturelle protégée au titre du patrimoine paysager et du patrimoine
Nd	Secteur de la déchetterie en zone naturelle
Nh	Secteur d'habitat dispersé où sont autorisés les extensions de l'existant et les changements de destination
NL	Secteur d'équipements de loisirs en zone naturelle
Np	Secteur naturel d'intérêt archéologique
Nse	Secteur d'équipements d'infrastructures (station d'épuration, stockage d'eau potable, station gaz)
Nx	Secteur de l'ancienne décharge de la Rochelle - zone à risques

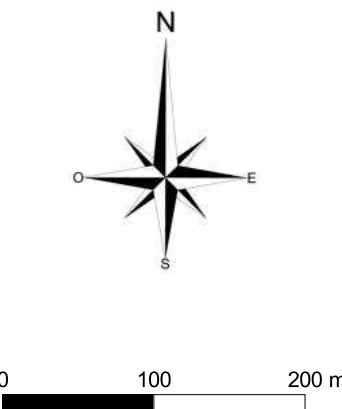
Ua	Zone urbaine - secteur du centre-bourg
Uac	Sous-secteur commercial du centre-bourg
Ub	Zone urbaine - secteur d'extension du centre-bourg
	Zone urbaine - secteur des villages de Messan - La Raffinière - villages des Grandes et Petites Rivières et Launay
Uba	Sous-secteur de la zone Ub
Ubb	Sous-secteur de la zone Ub
Uc	Zone urbaine économique - secteur du Mottay
Uca	Zone urbaine - secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif
Ud	Sous-secteur de Port-Saint-Sauveur à conditions particulières
Ue	Zone économique - secteur de la carrière de Rouans
Uea	Sous-secteur d'extension de la carrière de Rouans

ZONAGE NORD

Au pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2022
Le Maire,
Jacques RIPOCHE



Ouest am
L'intelligence collective au service des territoires



Numéro des emplacements	Description de la réservation	Culture(s) ou service bénéficiaire	Surface
3	(accroissement) station de lagrange	Commune	9584 m ²
4	Élargissement du chemin des Moulins	Commune	7500 m ²
6	Déviotion de Vau - RD 723	Département Longueur de chaussée > 35 m de L'ore-Alleatque	Longueur de la voie > 5 Km 475 m ²
8	Déplacement du sentier de randonnée	Département de L'ore-Alleatque	
10	Aménagement de la voie	Commune	227 m ²
10	Préservation et mise en valeur des vestiges du site de l'Alouette du Buisson	Commune	421 m ²

L'emplacement réservé n°2 a été approuvé suite à l'approbation de la modification n°2 du P.L.U.
 Les emplacements réservés n°1, 5 et 7 ont été approuvés suite à l'approbation de la modification n°1 du P.L.U.

A	Zone agricole
Ab	Secteur agricole de transition avec le bourg
Ah	Secteur de hameaux où sont autorisés les extensions de l'existant et les changements de destination
An	Secteur agricole de transition avec les zones naturelles protégées
Ap	Secteur agricole correspondant à des secteurs d'intérêt archéologique
Ar	Secteur de hameaux patrimoniaux en zone agricole

1AU Secteur d'extension destiné à l'habitat ouvert à l'urbanisation
 1AUe Secteur d'extension destiné aux activités économiques - site du Mottay
 1AUf Secteur d'extension destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif
 2AU Secteur d'extension destiné à l'habitat fermé à l'urbanisation
 2AUe Secteur d'extension destiné aux activités économiques fermé à l'urbanisation
 - site de la Garenne

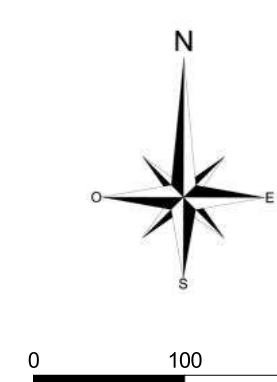
N	Zone Naturelle protégée au titre du patrimoine paysager et du patrimoine naturel
Nd	Secteur de la déchetterie en zone naturelle
Nh	Secteur d'habitat dispersé où sont autorisés les extensions de l'existant et les changements de destination
NL	Secteur d'équipements de loisirs en zone naturelle
Np	Secteur naturel d'intérêt archéologique
Nse	Secteur d'équipements d'infrastructures (station d'épuration, stockage d'eau potable, station gaz)
Nx	Secteur de l'ancienne décharge de la Rochelle - zone à risques

Uac	Sous-secteur commercial en cœur de bourg
Ua	Zone urbaine - secteur d'extension du centre-bourg
Ua	Zone urbaine - secteur des Villages de Messan - La Raffinière - Villages des Grandes et Petites Rivières et Launay
Uba	Sous-secteur de la zone Uba
Uab	Sous-secteur de la zone Uab
Ue	Zone urbaine économique - secteur du Mottay
Ul	Zone urbaine - secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif
Ua	Zone -secteur de Port Sihan soumis à conditions particulières
Ue	Zone économique - secteur de la carrière de Rouans
Uxa	Sous-secteur d'extension de la carrière de Rouans

ZONAGE CENTRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2022
Le Maire,
Jacques RIPOCHE

Dossier reçu en Préfecture le :



Liste des emplacements réservés			
Numéro de l'emplacement	Désignation de la réservation	Collectivité de service bénéficiaire	Surface
3	Parcoursiel station de la gare	Commune	264 m ²
4	Éclairage du chemin des Moudes	Commune	700 m ²
5	Dévation de Via RD 323	Département de Côte d'Albano	Longeur de l'chaussée = 35 m Longeur de la voie = 0 Km
6	Déplacement du sentier de randonnées	Département de Côte d'Albano	810 m ²
9	Aménagement de la voie	Commune	227 m ²
10	Préserverie et mise en valeur des vestiges du site de l'Abbaye de Buzay	Commune	42 075 m ²

L'emplacement réservé n° 2 a été supprimé suite à l'approbation de la modification n° 3 du PLU.
 Les emplacements réservés n° 7, 8, 9 ont été supprimés suite à l'approbation de la modification n° 4 du PLU.

A	Zone agricole
Ab	Secteur agricole de transition avec le bourg
Ah	Secteur de hameaux où sont autorisés les extensions de l'existant et les changements de destination
An	Secteur agricole de transition avec les zones naturelles protégées
Ap	Secteur agricole correspondant à des secteurs d'intérêt archéologique
Ar	Secteur de hameaux patrimoniaux en zone agricole

1AU Secteur d'extension destiné à l'habitat ouvert à l'urbanisation
1AUe Secteur d'extension destiné aux activités économiques - site du Mottay
1AUf Secteur d'extension destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif
2AU Secteur d'extension destiné à l'habitat fermé à l'urbanisation
2AUe Secteur d'extension destiné aux activités économiques fermé à l'urbanisation
- site de la Garenne

N	Zone Naturelle protégée au titre du patrimoine paysager et du patrimoine naturel
Nd	Secteur de la déchetterie en zone naturelle
Nh	Secteur d'habitat dispersé où sont autorisées les extensions de l'existant et les changements de destination
NL	Secteur d'équipements de loisirs en zone naturelle
Np	Secteur naturel d'intérêt archéologique
Nse	Secteur d'équipements d'infrastructures (station d'épuration, stockage d'eau potable, station gaz)
Nx	Secteur de l'ancienne décharge de la Rochelle - zone à risques

Ua	Zone urbaine - secteur du centre-bourg
Uac	Sous-secteur commercial en cœur de bourg
Ub	Zone urbaine - secteur d'extension du centre-bourg
Uba	Zone urbaine - secteur des villages de Messan - La Raffinière - villages des Grandes et Petites Rivières et Launay
Ubb	Sous-secteur de la zone Ub
Ubc	Sous-secteur de la zone Ub
Ue	Zone urbaine économique - secteur du Mottay
Ul	Zone urbaine - secteur d'équipements publics et d'intérêt collectif
Ula	Sous-secteur de Port Sain soumis à conditions particulières
Ux	Zone économique - secteur de la carrière de Rouans
Uxa	Sous-secteur d'extension de la carrière de Rouans

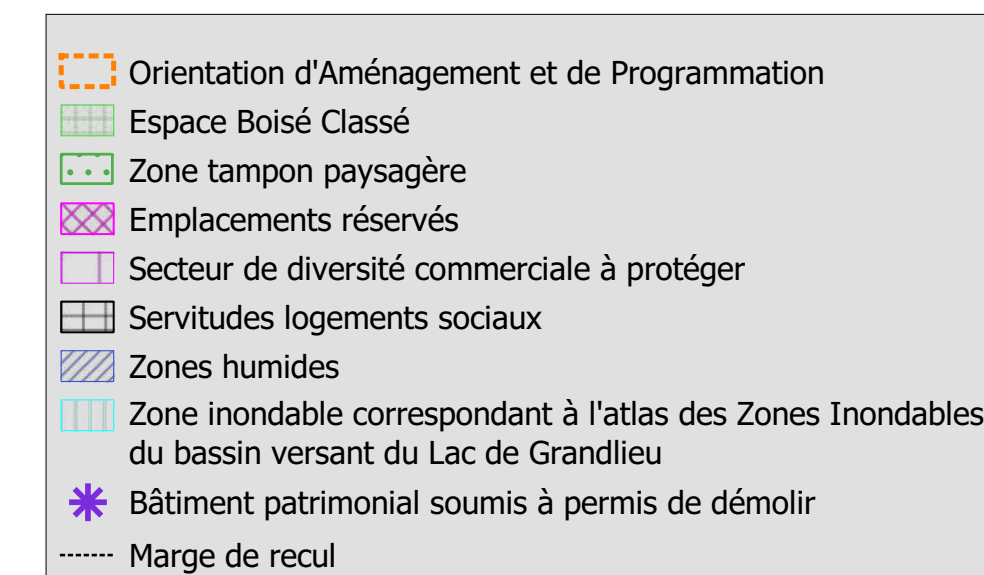
ZONAGE SUD

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2022
Le Maire,
Jacques RIPOCHE



L'intelligence collective au service des territoires

www.ouestam.fr



Numéro des emplacements	Désignation de la réservation	Collectivité ou service bénéficiaire	Surface
3	(anciennement) station de lagunage	Commune	9504 m²
4	Équipement sportif, du chemin des Mousses	Commune	7500 m²
6	Déclivité de Vau - RD 723	Département de la Loire-Atlantique	Largeur de chaussée = 30 m Longueur de la voie = 5 Kcs
8	Déplacement du service des randonnées	Département de la Loire-Atlantique	810 m²
9	Atterrissage de la voie	Commune	227 m²
10	Prévention des inond en valeur des végétaux du site de l'Abbaye de Saint	Commune	42 075 m²

ZONE AGRICOLA

- | | |
|----|---|
| A | Zone agricole |
| Ab | Secteur agricole de transition avec le bourg |
| Ah | Secteur de hameaux où sont autorisés les extensions de l'existant et les changements de destination |
| An | Secteur agricole de transition avec les zones naturelles protégées |
| Ap | Secteur agricole correspondant à des secteurs d'intérêt archéologique |
| Ar | Secteur de hameaux patrimoniaux en zone agricole |

ZONE A URBANISER

- 1AU Secteur d'extension destiné à l'habitat ouvert à l'urbanisation
1AUe Secteur d'extension destiné aux activités économiques - site du Motta
1AUI Secteur d'extension destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif
2AU Secteur d'extension destiné à l'habitat fermé à l'urbanisation
2AUe Secteur d'extension destiné aux activités économiques fermé à l'urbanisation - site de la Garenne

ZONE NATURELLE

- | | |
|-----|---|
| N | Zone Naturelle protégée au titre du patrimoine paysager et du patrimoine naturel |
| Nd | Secteur de la déchetterie en zone naturelle |
| Nh | Secteur d'habitat dispersé où sont autorisés les extensions de l'existence des changements de destination |
| NL | Secteur d'équipements de loisirs en zone naturelle |
| Np | Secteur naturel d'intérêt archéologique |
| Nse | Secteur d'équipements d'infrastructures |
| | (station d'épuration, stockage d'eau potable, station gaz) |
| Nx | Secteur de l'ancienne décharge de la Rochelle - zone à risques |

ZONE URBAINE
Ha. 300000

- | | |
|-----|--|
| Uac | Sous-secteur commercial en coeur de bourg |
| Ub | Zone urbaine - secteur d'extension du centre-bourg |
| | Zone urbaine - secteur des villages de Messan - La Raffinière - villages des Grandes et Petites Rivières et Launay |
| Uba | Sous-secteur de la zone Ub |
| Uzb | Sous-secteur de la zone Ub |
| Ue | Zone urbaine économique - secteur du Mottay |
| Ue | Sous-secteur de la zone Ue - secteur des équipements publics et d'intérêt collectif |
| Ula | Sous-secteur de Port Sinau soumis à conditions particulières |
| Ux | Zone économique - secteur de la carrière de Rouans |
| Uxa | Sous-secteur d'extension de la carrière de Rouans |

Commune de Rouans (44)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

ZONAGE CENTRE-BOURG

procédure	prescrit	arrêté	approuvé
Elaboration PLU	27/02/2009 <i>réapprouvé après avis du Préfet</i>	29/06/2012	22/02/2013 06/09/2013
Modification simplifiée n°1	27/06/2014		31/10/2014
Modification n°1	25/09/2015		29/01/2016
Modification simplifiée n°2	16/12/2016		24/02/2017
Modification n°2	10/11/2017		30/03/2018
Modification n°3	26/10/2018		29/03/2019
Modification simplifiée n°3	<i>sans objet</i>		
Modification simplifiée n°4	06/07/2021		26/10/2021
Modification simplifiée n°5	22/03/2022		15/11/2022

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2022
Le Maire,
Jacques RIPOCHE

Dossier reçu en Préfecture le :